

## AVIS DE CONCOURS DE RÉSIDANAT EN MÉDECINE SESSION DU 12 MAI 2026

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat organise le concours de résidanat en médecine le 12 mai 2026.

Les postes mis au concours sont répartis comme suit :

Spécialités	Candidats Civils			Candidats
	Contrat	Sans Contrat	Etrangers	Militaires Marocains
Spécialités Médicales	167	59	05	06
Spécialités Chirurgicales	70	28	03	06
Spécialités Biologiques	14	02	01	-

Les candidats intéressés doivent obligatoirement et exclusivement s'inscrire sur la plateforme de préinscription en ligne <https://concours-fmp.um5.ac.ma/>

Dernier délai d'inscription est le **26 avril 2026 à 23h59**.

Les candidats doivent déposer les pièces suivantes sur la plateforme de préinscription :

- Photocopie légalisée du diplôme de doctorat en médecine ;
- Attestation d'équivalence légalisée fournie par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, pour les diplômes étrangers ;
- Photocopie de la carte d'identité nationale, ou photocopie de la carte séjour ou photocopie de passeport pour les candidats étrangers ;
- Les relevés des notes des années d'études pour les candidats venant des autres facultés ;



## AVIS DE CONCOURS DE RÉSIDANT EN PHARMACIE SESSION DU 12 MAI 2026

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat organise le concours de résidanat en pharmacie le 12 mai 2026.

Les postes mis au concours sont répartis comme suit :

Spécialités	Candidats Civils			Candidats
	Contrat	Sans Contrat	Etrangers	Militaires Marocains
Spécialités Pharmaceutiques	14	06	01	02

Les candidats intéressés doivent obligatoirement et exclusivement s'inscrire sur la plateforme de préinscription en ligne <https://concours-fmp.um5.ac.ma/>

Dernier délai d'inscription est le **26 avril 2026 à 23h59**.

Les candidats doivent déposer les pièces suivantes sur la plateforme de préinscription :

- Photocopie légalisée du diplôme de doctorat en pharmacie ;
- Attestation d'équivalence légalisée fournie par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, pour les diplômes étrangers ;
- Photocopie de la carte d'identité nationale, ou photocopie de la carte séjour ou photocopie de passeport pour les candidats étrangers ;
- Les relevés des notes des années d'études pour les candidats venant des autres facultés ;

